

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAPPITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
6 Mars 1873.

Chronique générale.

M. de Goulard a déposé, sur le bureau de l'Assemblée, le projet de gouvernement sur l'organisation municipale de Lyon.

D'après ce projet, indépendamment de la mairie centrale de Lyon, deux officiers municipaux, commis à l'état civil et nommés par le pouvoir exécutif, seraient installés dans chacun des six arrondissements de la ville.

Leur mandat serait incompatible avec celui de conseiller municipal.

De plus, le scrutin de liste étant supprimé, chaque section municipale aurait à élire un conseiller.

La ville de Lyon serait divisée en trente-six sections municipales.

On assure que le gouvernement allemand a fait prévenir M. Thiers que les menées des radicaux et des internationalistes s'étendaient depuis quelque temps jusqu'aux départements occupés.

Des listes et des proclamations révolutionnaires ont été saisies par les autorités militaires allemandes.

Des correspondances également saisies, mais qui ont un sens de convention, font supposer que les radicaux paraissent beaucoup compter sur la coopération de leurs confrères d'Espagne pour activer le mouvement radical en France aussitôt après le départ des Prussiens.

Les socialistes de Berlin, — il y en a partout, — se préparaient à faire une manifestation pour fêter la proclamation de la Commune à Paris, le 48 mars, mais le gouvernement prussien en ayant été informé, a

menacé d'arrestation immédiate quiconque serait tenté de rappeler le souvenir d'une révolution quelconque.

Il y a eu dimanche une réunion générale des comités démocratiques révolutionnaires de Paris qui doivent s'occuper de leur situation à l'égard du mouvement républicain qui menace d'être enrayé en Espagne.

L'Union, de Paris, fait le compte des bulletins déposés dans l'urne pour ou contre le projet des Trente. Elle trouve que 420 membres de la droite ont voté pour, 34 contre, et 49 se sont abstenus. Le centre droit, les bonapartistes et la gauche modérée ont donné 352 voix, pour former, avec les 420 de la droite, la majorité en faveur de la clôture de la discussion générale. Les 75 voix de l'Union républicaine, avec un appoint de la gauche républicaine et 34 voix de la droite, ont formé la minorité de 499 voix.

En réalité, l'union de la droite et du centre droit s'est de nouveau affermie, en dépit de tous les pronostics pessimistes.

Un organe orléaniste, le *Courrier de Paris*, a une nomenclature un peu différente ; la voici :

Extrême-droite.....	80
Droite.....	460
Centre-droit.....	420
Centre-gauche.....	400
Gauche.....	450
Extrême-gauche.....	80
Non-classés.....	60

M^{me} la maréchale Bazaine a été reçue par M. le Président de la République et par M^{me} Thiers.

Notre République fait la dégoutée. Elle ne veut pas se décider encore à reconnaître la république-sœur, celle d'au-delà des Pyrénées. Castelar, le Gambetta de là-bas, ne saurait à quel saint se vouer, si ce grand

homme croyait aux saints. Il entasse memorandums sur memorandums et circulaires sur circulaires. Rien n'y fait. Notre ministère des affaires étrangères demeure coi. De guerre lasse, Castelar fait appel aux sentiments conservateurs de la République conservatrice. Il lui demande « son concours moral » pour châtier sa démagogie à lui, celle qui veut sa part de sérénades et d'*olla podrida* et qui fait le pied de grue à la porte du palais du gouvernement, attendant la becquée. Notre gouvernement ne souffle pas mot. Il se réserve. Son attitude est empreinte d'une majesté douce. Il laisse aux États-Unis et à la Suisse le soin de le devancer dans l'expression de vœux sympathiques pour le bonheur de MM. Figueras et Pi y Margall.

Cette hésitation ne laisse pas que de nous surprendre. Nous attendions mieux de M. Jules Simon, notamment. Que de combats intérieurs ont dû se livrer dans la conscience de cet homme d'Etat, que de discours éloquentes, que de monologues muets il a dû se répéter à lui-même avant de prendre définitivement son parti de l'isolement auquel il condamnait ses co-religionnaires politiques de la Péninsule !

M. le général comte de Ségur, qui vient de mourir, laisse d'importants *Mémoires* qui seront prochainement publiés par sa famille.

On sait que son *Histoire sur la diplomatie du règne de Louis-Philippe* sera une des plus importantes révélations historiques de nos jours.

Les personnes qui étaient admises depuis longtemps dans l'intimité du général lui ont plusieurs fois entendu parler de cette histoire, à laquelle il a longtemps travaillé, comme d'une œuvre utile pour l'avenir par l'enseignement du passé.

Que faut-il penser de la note suivante que nous trouvons dans l'*Union de Vaucluse* :

Des hommes à figures sinistres, aux vêtements déchirés, sillonnent de nouveau nos

routes : ils descendent vers le Midi, par groupes isolés de deux ou trois individus, absolument comme, aux approches de la proclamation de la Commune parisienne, ils se dirigeaient vers le Nord.

Y aurait-il quelque coup qui se monte dans l'ombre ?

Tout ce qu'il y a de sûr, c'est que le nombre de ces étranges pèlerins est peu fait pour rassurer les habitants de nos campagnes.

Avis à qui de droit !

Nous lisons l'avis suivant dans les journaux de la Haute-Loire :

« Dans l'intérêt de la colonisation de la Nouvelle-Calédonie, l'administration offre aux jeunes filles honnêtes qui voudraient se rendre dans la colonie avec la perspective d'y contracter des mariages avec des colons sérieux :

- » 1° Un trousseau au départ.
- » 2° Le passage gratuit.
- » 3° Le logement et la nourriture dans la colonie chez les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, jusqu'à leur placement ou leur établissement.
- » 4° Une dot constituée en bons de terre d'une contenance de quatre hectares. »

L'INCENDIE DE LA RUE RIQUET.

Avant-hier, vers deux heures et demie du matin, une immense clarté s'est répandue sur Paris.

Un incendie considérable venait de se déclarer dans la région nord de la capitale. D'énormes colonnes de flammes s'élevaient vers le ciel et formaient un terrifiant spectacle au milieu de la nuit.

C'était l'importante raffinerie de sucre qui occupe, ou plutôt, hélas ! qui occupait un très-grand emplacement de la rue Riquet, 25, 27 et 29 à la rue de Flandres, à La Villette ; c'est le siège d'exploitation de la *Société anonyme de la raffinerie parisienne*.

A trois heures du matin, les bâtiments entiers étaient en feu.

42 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EUGÉNIE GRANDET

PAR

BALZAC.

(Suite.)

— Mais savez-vous ce qu'elle a fait, Cruchot ?

— Quoi ? dit le notaire curieux de recevoir une confidence du père Grandet, et de connaître la cause de la querelle.

— Elle a donné son or !

— Eh bien ! était-il à elle ? demanda le notaire.

— Ils me disent tous cela ! dit le bonhomme en laissant tomber ses bras par un mouvement tragique.

— Allez-vous, pour une misère, reprit Cruchot, mettre des entraves aux concessions que vous lui demanderez de vous faire, à la mort de sa mère ?

— Ah ! vous appelez six mille francs d'or une misère ! humph !

— Eh ! mon vieil ami, savez-vous ce que coûtera l'inventaire et le partage de la succession de votre femme, si Eugénie l'exige ?

— Quoi ?

— Vingt ou trente mille francs ! cinquante, soixante peut-être ! Ne vous faudra-t-il pas accuser votre fortune au Domaine, et payer d'énormes droits ? au lieu qu'en vous entendant...

— Par la serpette de mon père ! s'écria le vigneron qui s'assit en pâlisant, nous verrons ça, Cruchot.

Après un moment de silence ou d'agonie, le bonhomme regarda le notaire, en lui disant : La vie est bien dure ! Il s'y trouve bien des douleurs ! Cruchot, reprit-il solennellement, vous ne voulez pas me tromper ; jurez-moi sur l'honneur que ce que vous me chantez là est fondé en droit. Montrez-moi le Code ; je veux voir le Code !

— Mon pauvre ami, répondit le notaire, ne sais-je pas mon métier ?

— Cela est donc bien vrai ! Je serai dépouillé, trahi, tué, dévoré par ma fille !

— Elle hérite de sa mère.

— A quoi servent donc les enfants ! Ah ! ma femme, je l'aime. Elle est solide, heureusement ; c'est une La Bertellière.

— Elle n'a pas un mois à vivre.

Le tonnelier se frappa le front, marcha, revint, et jetant un regard effrayant à Cruchot :

— Comment faire ? lui dit-il.

— Eugénie pourra renoncer purement et simplement à la succession de sa mère. Vous ne voulez pas la déshériter, n'est-ce pas ? Mais pour obtenir un partage de ce genre, ne la rudoyez pas. Ce que je vous dis là, mon vieux, est contre mon intérêt. Qu'ai-je à faire, moi ?... des liquidations, des inventaires, des ventes, des partages...

— Nous verrons, nous verrons. Ne parlons plus de cela, Cruchot ; vous me tribouillez les entrailles. Avez-vous reçu de l'or ?

— Non ; mais j'ai quelques vieux louis, une dizaine ; je vous les donnerai. Mon bon

ami, faites la paix avec Eugénie. Voyez-vous, tout Saumur vous jette la pierre.

— Les drôles !

— Allons, les rentes sont à 97 75. Soyez donc content une fois dans la vie.

— A 97 75, Cruchot ?

— Oui.

— Eh ! eh ! 97 75 ! dit le bonhomme en reconduisant le vieux notaire jusqu'à la porte de la rue.

Puis, trop agité par ce qu'il venait d'entendre pour rester au logis, il monta chez sa femme et lui dit :

— Allons, la mère, tu peux passer la journée avec ta fille ; je vas à Froidfond. Soyez gentilles toutes deux. C'est le jour de notre mariage, ma bonne femme ; tiens, voilà dix écus pour ton reposoir de la Fête-Dieu. Il y a assez longtemps que tu veux en faire un ; régale-toi, amusez-vous, soyez joyeuses, portez-vous bien. Vive la joie !

Il jeta dix écus de six francs sur le lit de sa femme, dont il prit la tête pour la baiser au front.

— Bonne femme ! tu vas mieux, n'est-ce

A ce moment, l'eau et le feu se déchaînaient à la fois avec une violence inouïe sur ce quartier.

Une tempête mêlée de vent, de pluie et de gros flocons de neige tournoyait dans les airs et tourmentait les flammes, qui prenaient par moment de terribles proportions.

Au premier signal d'alarme, un détachement de toutes les troupes occupant la rive droite arrivaient sur le lieu du sinistre.

C'étaient des compagnies de la garde républicaine; des régiments des 68, 72 et 87^e, un bataillon de chasseurs à pied, casernes des Récollets et de la Courtille.

Bientôt après arrivaient douze pompes à bras et deux pompes à vapeur qui se sont mises immédiatement à jouer avec la plus grande activité.

A huit heures du matin, on était maître du feu; néanmoins, il faudra trois jours au moins pour éteindre entièrement le foyer.

Les pertes sont évaluées à 5,000,000.

Dix-sept compagnies d'assurances sont intéressées dans ce désastre, le plus terrible qui se soit produit depuis bien des années.

Tout a été détruit! L'usine, les magasins, les approvisionnements, l'outillage.

Seule, une grande cheminée reste debout.

La raffinerie de la rue Riquet occupait six cents ouvriers à l'intérieur et deux cents au dehors; tout une population qui va se trouver sans ouvrage.

On ignore encore la cause de l'incendie; on suppose que le feu aura pris dans les étuves.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

La situation de l'Espagne est toujours fort critique. Les nouvelles semi-officielles de l'agence Havas ne correspondent nullement avec les renseignements qui parviennent de sources les plus diverses et qui ne peuvent être suspects.

Ainsi, d'après les dépêches Havas, il est faux que les bandes carlistes s'augmentent; elles sont partout battues et font des pertes considérables; dans les Castilles, elles ont disparu; les princes qu'on dit être leurs chefs ne sont pas même en Espagne. Du reste, Madrid est tranquille, Barcelone est paisible, et dans toutes les provinces règne un calme complet.

Et cependant cette même agence dément ses affirmations en annonçant que, le 1^{er} mars, M. Figueras demande aux Cortès un crédit de 40 millions de pesetas pour former et armer 50 bataillons de 900 hommes destinés à combattre les carlistes. — Le 2, M. Clove demande à l'Assemblée qu'on arme en masse pour combattre les carlistes. — L'*Imparcial* annonce que le trouble et l'inquiétude sont si grands parmi les républicains, qu'ils proposent d'oublier leurs dissentiments si profonds, pour se mettre en état de lutter contre les carlistes.

pas ?

— Comment pouvez-vous penser à recevoir dans votre maison le Dieu qui pardonne, en tenant votre fille exilée de votre cœur ! dit-elle avec émotion.

— Ta ! ta ! ta ! ta ! ta ! dit le père d'une voix caressante, nous verrons cela.

— Bonté du ciel, Eugénie ! cria la mère en rougissant de joie, viens embrasser ton père; il te pardonne !

Mais le bonhomme avait disparu; il se sauvait à toutes jambes vers ses closeries, en tâchant de mettre en ordre ses idées renversées.

Grandet commençait alors sa soixante-douzième année.

Depuis deux ans principalement, son avarice s'accrut comme s'accroissent toutes les passions persistantes de l'homme.

Suivant une observation faite sur les avarés, sur les ambitieux, sur tous les gens dont la vie a été consacrée à une idée dominante, son sentiment avait affectionné plus particulièrement un symbole de sa passion.

On sait, d'autres sources, qu'une bande carliste a pœru en vue d'Aranjuez.

A Lerida, des coups de feu ont été échangés dans les rues entre les soldats de la garnison et les volontaires de la Liberté.

A Barcelone, le désordre est au complet dans l'armée. Un soldat d'infanterie a tiré un coup de revolver sur son colonel, M. Urtaum.

Une lettre d'un ami politique du maréchal Serrano annonce de Madrid que de graves événements se préparent. L'émigration est considérable.

ITALIE.

M. l'abbé Chocarne, le promoteur des pèlerinages de Lourdes, a été accueilli avec beaucoup de bonté par le Saint-Père, qui l'a félicité d'une manière touchante de son zèle et de son courage.

M. l'abbé Chocarne, encouragé par l'accueil paternel de Sa Sainteté, lui a fait connaître une autre bonne œuvre qu'il avait fondée en faveur des pauvres prisonniers repentants.

Le Saint-Père a répondu aussitôt qu'il s'intéressait vivement à cette bonne œuvre, d'autant plus vivement qu'il était lui-même prisonnier, mais non repentant, a-t-il ajouté en souriant.

On m'assure que Sa Sainteté verrait avec bonheur les pèlerinages de Lourdes se renouveler encore cette année. Je sais même que le Saint-Père a dit que si le triomphe de l'Eglise n'avait pas lieu avant 1874, il enverrait du Vatican un représentant aux pèlerinages qui seraient faits en 1874 pour demander le triomphe de l'Eglise à Notre-Dame de Lourdes. Ce représentant ne serait autre que l'illustre et savant cardinal Pitra.

Nous sommes ici sur un volcan, a dit le Saint-Père, et il y a un gouvernement qui en est le cratère.

Pour se convaincre de la vérité poignante de ces terribles paroles, il suffit de jeter un regard sur l'état de choses en Italie, de parcourir des yeux quelques lignes des principaux journaux libéraux. Il suffit même de voir ce qui se passe journellement à Rome.

Le carnaval s'est passé au milieu d'orgies incroyables, et les mascarades les plus infâmes se sont promenées impunément dans les rues sous les yeux de la police.

Les cochers de fiacre, gens ordinairement peu scrupuleux, ont cru devoir s'éloigner de certains lieux, tellement ils étaient dégoûtés du dévergondage qui y régnait.

Le mouvement vers la République s'accroît davantage tous les jours, et le gouvernement de Victor-Emmanuel n'est pas sans de graves appréhensions. Ces appréhensions sont d'autant plus graves qu'il se sent impuissant à en arrêter le torrent.

Lundi le bruit avait couru qu'une grande démonstration républicaine aurait lieu; les troupes avaient été consignées, les postes doublés. Dans le quartier de Monti, la population a été très-effrayée de voir les soldats

La vue de l'or, la possession de l'or était devenue sa monomanie.

Puis son esprit de despotisme ayant grandi en proportion de son avarice, abandonner la direction de la moindre partie de ses biens à la mort de sa femme lui paraissait une chose CONTRE NATURE.

Déclarer sa fortune à sa fille et au Domaine ! inventer l'universalité de ses biens meubles et immeubles !

— Ce serait à se couper la gorge, dit-il tout haut au milieu d'un clos dont il examinait les ceps.

Enfin, il prit son parti, revint à Saumur à l'heure du dîner, résolu de plier devant Eugénie, de la cajoler, de l'amadouer, afin de pouvoir mourir royalement et de tenir jusqu'au dernier soupir les rênes de ses millions.

Au moment où le bonhomme, qui, par hasard, avait pris son passe-partout, montait l'escalier à pas de loup pour venir chez sa femme, Eugénie avait apporté sur le lit de sa mère le beau nécessaire.

Toutes deux, en l'absence de Grandet, se

manœuvrer dans les rues et à la voix de leurs officiers prendre des positions. On a appris ensuite qu'on exerçait les soldats à une guerre des rues. Ce n'est pas là un trop bon signe de sécurité.

Les journaux de la péninsule nous apprenent qu'il en est de même en dehors de la capitale.

A Florence, les choses commencent à prendre un caractère sérieux.

A Ancône, on a pu voir des centaines de gens masqués sortant le matin d'un bal et parcourant les rues, musique en tête, en criant : *Vive la République ! A bas la monarchie !*

On prétend qu'il doit y avoir, le 6 mars, une grande démonstration républicaine, à l'occasion de la rentrée de la Chambre. On prendra pour texte de cette démonstration la question des ordres religieux. On commencera par protester contre les moines et les prêtres, et puis on protestera contre d'autres personnes, qui sont assurément loin de ressembler à des moines et à des religieux.

Avis à Victor-Emmanuel !

Assemblée Nationale.

Séance du 3 mars.

M. le président donne lecture du préambule du projet réservant le pouvoir constituant de l'Assemblée.

M. Leroyer. — En présence des débats de ces derniers jours, quelle devait être l'attitude de la gauche républicaine ? M. le garde des sceaux, dans un discours fort apprécié par une partie de l'Assemblée (Bruit), par la majorité, avait omis dans son exposé de parler de la politique du Message, et cette grande discussion qui avait suivi le décret du 29 novembre. Vous comprenez qu'après ces faits, après les menaces contenues contre le suffrage universel dans le rapport de M. de Broglie (Interruptions), c'est là mon opinion, nous avons dû répondre par un vote négatif à un défi, à un silence qui nous semblait être un pas en arrière.

Nous avons, depuis deux ans, suivi avec désintéressement et abnégation la politique de M. le Président de la République; nous connaissons les difficultés qu'il rencontre, nous savons quel est son talent et son patriotisme. (Bruit)

Voix. — Pourquoi l'avez-vous combattu aux élections ? Il était sur nos listes, et non sur les vôtres.

M. Leroyer. — Nous avons conservé notre confiance en lui, nous savons que quand un grand homme politique a un objectif tel que la libération du territoire, il ne doit pas s'arrêter à certaines susceptibilités.

J'arrive au préambule du projet de loi; il contient trois affirmations : la première est relative à votre pouvoir constituant; je n'insiste pas sur ce point, nous ne plaçons pas la République au-dessus du suffrage universel, et nous nous inclinons devant les décisions des élus de celui-ci, même quand ils sont dans l'erreur.

donnaient le plaisir de voir le portrait de Charles, en examinant celui de sa mère.

— C'est tout-à-fait son front et sa bouche ! disait Eugénie au moment où le vigneron ouvrit la porte.

Au regard que jeta son mari sur l'or, M^{me} Grandet cria :

— Bon Dieu ! ayez pitié de nous.

Le bonhomme sauta sur le nécessaire comme un tigre fond sur un enfant endormi.

— Qu'est-ce que c'est que cela ? dit-il en emportant le trésor et allant se placer à la fenêtre.

— Du bon or ! de l'or ! s'écria-t-il, beaucoup d'or ! ça pèse trois ou quatre livres. Ah ! ah ! Charles t'a donné cela contre tes belles pièces, hein ? Pourquoi ne me l'avoir pas dit ? c'est une bonne affaire, fille ! Tu es ma fille, je te reconnais.

Eugénie tremblait de tous ses membres.

— N'est-ce pas, ceci est à Charles ? reprit le bonhomme.

— Oui, mon père, ce n'est pas à moi. Ce meuble est un dépôt sacré.

Mais ne craignez-vous pas, en proclamant à chaque instant ce pouvoir constituant, de paraître en douter vous-mêmes ? D'un autre côté, si vous l'avez, pourquoi ne constituez-vous pas ? Parce que vous êtes impuissants, parce que le pays ne vous veut pas. (Rires, exclamations.) Vous, royalistes du droit divin (Violentes interruptions), si vous le préférez, vous, partisans de la légitimité, vous êtes sans écho dans le pays. (Exclamations.)

Je reconnais les services que la monarchie a rendus à la France (Bruit), elle a eu ses jours de grandeur et ses jours d'erreur; mais au point de vue du droit moderne, vous avez accompli votre œuvre et vous ne pouvez plus être. (Interruption.) Vous avez des généraux et pas de soldats, vous êtes l'antipathie insurmontable de la France. (Tumulte prolongé.)

M. Dahirel. — Ce langage est injurieux pour une partie de l'Assemblée. (Interruptions.)

M. le président. — Ces paroles de l'orateur ne me paraissent pas être une injure.

M. Leroyer. — Il y a impossibilité absolue à établir la monarchie en France, l'histoire nous le prouve. On m'a interrompu pour me parler de 93; qui peut soutenir que la République existait en 93 ? (Bruit.) C'était, toute proportion gardée, un gouvernement de combat. Quant à 1848, ne me poussez pas, car je vous demanderais quels sont ceux qui ont renversé la République alors, après avoir protesté de leur dévouement pour elle ? (Bravos à gauche.)

Nous avons fait deux fois l'épreuve de la monarchie constitutionnelle, il a été démontré deux fois que la liberté était incompatible avec elle; à deux avortements, j'oppose deux avortements. Le pays tient à la République. (Bruit.)

J'arrive à la seconde affirmation du préambule; elle prétend que les institutions actuelles seront améliorées. Le projet se divise en deux parties; je ne parlerai que d'une seule, celle qui a trait au cérémonial, et dont je parlerai en me taisant sur l'article. Eh bien, je vois dans ces dispositions une attaque à l'autorité du Président et à celle du pays; cela ressemble aux prescriptions employées dans l'empire du Milieu. Pensez-vous éviter le retour des crises qui se sont déjà produites ? non, vous n'avez rien modifié, ni rien prévu.

J'arrive au troisième point qui fait l'objet du préambule. Vous conservez le pouvoir constituant, vous revenez ainsi sur le passé, vous laissez une menace permanente contre ce qui existe; vous voulez vous réserver de reprendre les pouvoirs que vous avez confiés à M. le Président de la République.

Vous arrivez ainsi à un résultat contraire à celui que s'était proposé le 29 novembre 1872 la majorité de l'Assemblée, et qui était d'affermir et consolider le pouvoir d'un homme qui a sauvé la France par son dévouement et son patriotisme; au lieu de cela, vous lui faites échec : c'est une injustice pour ce grand citoyen, un danger pour le pays, qu'il peut ramener à ce régime commencé le 2 décembre 1851, pour finir vous savez où (Bruit). N'oubliez jamais que vous avez prononcé la déchéance de la famille Bonaparte, car la déchéance est plus proche que vous ne le pensez. (Tumulte. — Applaudissements à gauche.)

M. Bertauld. — Je n'aurais pas proposé moi-

— Ta ! ta ! ta ! il a pris ta fortune, faut te rétablir ton petit trésor.

— Mon père !

Le bonhomme voulut prendre son couteau pour faire sauter une plaque d'or, et fut obligé de poser le nécessaire sur une chaise.

Eugénie s'élança pour le ressaisir; mais le tonnelier, qui avait tout à la fois l'œil à sa fille et au coffret, la repoussa si violemment, en étendant les bras, qu'elle alla tomber sur le lit de sa mère.

— Monsieur ! monsieur ! cria la mère en se dressant sur son lit.

Grandet avait tiré son couteau et s'apprêtait à soulever l'or.

(La suite au prochain numéro.)

même le préambule, mais je croirais dangereux de le repousser, car la réserve qu'il contient est dans l'intérêt de notre liberté.

Le préambule contient deux propositions : l'une affirme notre droit de constituer, l'autre réserve le droit d'en user plus tard.

Or, le discours de M. le garde des sceaux, qui nous reconnaît le droit de constituer, semble vouloir que nous nous en servions seulement quand nous ne serons plus. (Rires.) Pour nous consoler, il nous dit que si nous ne faisons pas une constitution, nous ferons des constituants (Nouvelle hilarité); ce sont nos successeurs qui constitueront pour nous, et sont, à cet égard, nos légataires à titre universel.

Or, on nous propose de créer deux Assemblées qui constitueront; si elles ne sont pas d'accord sur la question de monarchie ou de république, quel sera le départiteur? (Hilarité.) Ce sera M. le Président de la République! J'accepte et je passe. Il y a une difficulté plus grave: la question de république ou monarchie devra être résolue un jour, sinon par les élus, au moins par les électeurs.

Dans son message, M. le Président ne faisait pas un pas en avant vers la République, il nous proposait de le faire (Hilarité); je dois constater que son ministère n'a pas répondu à son appel. Je ne m'en plains pas trop, mais si nous ne faisons pas un pas en avant, n'en faisons-nous pas un en arrière!

M. le garde des sceaux a dit: Nous restons dans les termes du pacte de Bordeaux, ça n'éclaircit pas (Hilarité.) et cela ne m'affranchit pas de toute incertitude. Je suis chercheur, j'ai cherché et je n'ai pas trouvé une définition bien claire du pacte de Bordeaux, je vais pourtant en essayer une.

Nous avons vu sombrer trois monarchies: la monarchie traditionnelle, la monarchie contractuelle et la monarchie impériale; c'est alors qu'une grande Assemblée, appelée à statuer sur les destinées de la France, paraît reconnaître que le pays ne peut être réorganisé que sous la forme républicaine et confie ses destinées à un homme éminent; nous promettons que, si ce gouvernement était efficace pour relever le pays, la République profiterait du bon effet qu'elle aurait produit et que nous l'adopterions au lieu de chercher de nouvelles aventures.

La République n'a jamais été essayée loyalement; en 93, c'était la Terreur, que je ne confonds pas avec la république; en 1848, elle eut le tort de se confier à un prince. (Bruit. — Applaudissements à gauche.)

Le gouvernement entend-il rester neutre dans les élections qui approchent? Y a-t-il une forme qui ait ses sympathies? Acceptera-t-il avec un égal plaisir les légitimistes, les orléanistes, les bonapartistes et les républicains, ou ne sera-t-il pas plus explicite que l'a été M. le garde des sceaux? Appliquera-t-il la politique du Message, qui préparait une solution?

Je demande au ministère, puisque nous essayons d'organiser la responsabilité ministérielle, quelle sera un jour sa solution vraisemblable? (Bruit, interruption.)

Si vous ne voulez pas que je me préoccupe d'un avenir si lointain, il y a des questions que le gouvernement est appelé à résoudre; à quelle pensée obéit-il dans le recrutement de son personnel administratif? entend-il rester neutre? (Interruptions.)

Le gouvernement doit nous dire s'il se croit ou non en mesure de fonder un jour la République.

On a dit que le pacte de Bordeaux était un esquisse pour nous conduire à la monarchie, que le gouvernement nous dise si c'est là sa pensée, qu'il s'explique, sinon, sous prétexte de ne tromper personne, il tromperait tout le monde.

Je ne serais plus avec le gouvernement s'il nous répondait qu'il est indifférent. (Mouvement prolongé.)

Il est une question d'un intérêt encore plus particulier: nous avons engagé le gouvernement à réviser la loi électorale et à préparer une deuxième Chambre; eh bien! qu'il nous dise s'il conserve la politique du Message, qui nous conduisait à proclamer la République.

Comment la haute Chambre sera-t-elle choisie? quelles seront ses attributions? comment pourrait-on l'organiser de manière à ce qu'elle pût servir indifféremment à la monarchie ou à la République? (Hilarité.)

J'attends avec impatience des éclaircissements, car d'après moi le gouvernement doit avoir une opinion sur la meilleure forme possible de gouvernement. (Applaudissements prolongés à gauche.)

M. Baragnon. — Messieurs, j'ai demandé la pa-

role après un discours prononcé contre le préambule; je voulais, moi, le défendre; M. Bertauld a pris ma place, annonçant qu'il allait parler pour (Hilarité.); mais, à travers les finesses de son langage, il m'a été difficile de voir s'il parlait pour ou contre.

Mais son véritable but c'était d'amener le gouvernement à violer le pacte de Bordeaux. Il ne paraît pas méconnaître l'influence du gouvernement sur les populations, sur les élections. J'ai attendu quelques instants avant de monter à la tribune, le gouvernement n'a pas parlé; je crois donc que M. Bertauld en sera pour ses frais. (Bravos à droite.) C'est que nous avons un gouvernement qui veut respecter la parole qu'il a donnée devant la France et l'Europe.

A Bordeaux, il nous a dit: Travaillez à la réorganisation du pays sous l'étiquette républicaine, à la fois provisoire et légale; légale parce que c'est nous qui l'avons établie et non par une révolution.

Le gouvernement a ajouté: Aucune solution frauduleuse ne sera préparée. Et M. Bertauld, qui honore M. le Président de la République, voulait imposer à ses cheveux blancs (Rires.) cette solution frauduleuse.

Les déclarations faites samedi devaient être faites, le résultat a été douloureux pour M. Leroyer, car il s'est formé cette majorité qui est la majorité normale du pays et non une majorité de rencontre. (Bruit.)

Je coterai le préambule parce qu'il contient le pouvoir constituant.

Je vais maintenant répondre au discours de M. Leroyer; avant de discuter, il nous a fait une élégie sur la pénible nécessité où il avait été de voter samedi contre le gouvernement; il a parlé de son abnégation qui a duré tant qu'il a cru que le gouvernement préparait peu à peu la République, et a disparu quand il s'est aperçu que le pacte de Bordeaux était maintenu. (Mouvements divers.)

Quant au fond du discours, je dirai que nous avons le pouvoir constituant. Lorsqu'une révolution a renversé le pouvoir existant, et que des hommes honorables peut-être se sont emparés du gouvernement. (Interruptions violentes de MM. Lepeyre et de plusieurs membres de la gauche.)

M. le président. — La séance est continuellement troublée par des interruptions; je prie les membres de cette Assemblée de s'en abstenir.

M. Baragnon. — On me dit que nous avons acclamé la République qui sortait de nos malheurs publics, jamais nous ne l'avons fait; nous ne l'avons pas combattue et c'est là une grande marque de patriotisme, et nous n'avons pas voulu élever la guerre civile dans notre pays envahi par l'étranger, nos chefs étaient incapables, mais nous sommes justifiables de les avoir suivis.

Ce n'est pas à vous que nous faisons un sacrifice, c'est à la France: le jour où l'étranger aura quitté le pays, vous verrez nos convictions à l'œuvre. (Mouvements divers.) Un des orateurs qui m'ont précédé, a dit qu'on ne pouvait changer la forme du gouvernement sans faire une révolution; cela prouve que le préambule a son utilité.

L'honorable M. Leroyer nous a dit que nous étions impuissants; s'il avait cette conviction, il reculeraient moins devant l'affirmation de notre pouvoir (Applaudissements à droite.)

Il a fait de la monarchie un singulier tableau; il a dit qu'il y en avait deux, car la troisième, dont il a parlé, n'est qu'une forme de la révolution et une conséquence de la République; il s'est trompé, il n'y a qu'une monarchie, dont le nom véritable est « monarchie nationale » (Applaudissements à droite.) dans laquelle on retrouve l'hérédité et les institutions constitutionnelles. (Très-bien! sur plusieurs bancs.)

La France tient à deux choses: la liberté et la gloire du pays; quand a-t-elle eu plus de liberté que sous la monarchie constitutionnelle de 1815 (bruit); et pour la gloire, qui lui en a donné le plus? N'est-ce pas cette monarchie qui lui avait donné ces deux provinces que la République n'a pas su conserver? (Applaudissements à droite.)

La République, a dit un grand grand orateur, finit fatalement dans l'imbécillité ou dans le sang. Le sang, c'est la terreur; l'imbécillité, c'est le Directoire; vous avez le choix. (Bravos à droite.) Je ne vous parle pas de la Commune, car vous la désavouez tous; mais on peut dire qu'il vient une heure où elle est la génération spontanée de la République. (Bravos à droite.)

J'invite d'ailleurs les amis de la République à se transporter sur les frontières d'Espagne. (Tumulte prolongé.)

M. Rouvier. — C'est un discours de guerre civile.

M. Baragnon. — On fait, d'après M. Rouvier, appel à la guerre civile, quand on n'est pas de son

avis. (Rires.) Il faut pourtant que le pays sache à quoi s'en tenir. Après une œuvre de conciliation qui vous a déplu, vous êtes venus attaquer la monarchie, et nous n'aurions pas le droit de la défendre?

Je reprends: Venez sur les frontières d'Espagne. (Nouvelles interruptions.)

Tous les jours, il arrive à Bayonne des trains bondés de bagages et de voyageurs, c'est que l'Espagne est en République. (Hilarité à droite. — Interruptions à gauche.)

M. Villain. — Ce sont vos amis les carlistes qui les chassent.

M. Baragnon. — Je ne compare pas cette République à la nôtre; mais toutes les Républiques n'ont pas le bonheur d'avoir un conservateur à leur tête.

Quant à l'exercice du droit constituant, il nous a été contesté, cela ajoute à mon désir de voter le préambule; il est nécessaire pour que la majorité se réunisse autour du projet, et cette majorité est nécessaire si l'on veut donner de la sécurité au pays. (Très bien! à droite.)

L'orateur reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.

M. Duvergier de Hauranne. (La clôture). — Quand M. Baragnon m'a demandé de lui céder mon tour de parole, il a été convenu entre nous que je ne le lui cédaï qu'à la condition de lui répondre. (Bruit. — La clôture!)

Le débat ne peut se clore avant que le gouvernement se soit expliqué. (La clôture! la clôture!) Si le débat était clos après le discours agressif de M. Baragnon, le pays pourrait vous taxer d'injustice. (Exclamations!)

M. le comte Rampon demande la parole sur la position de la question, remarquant qu'on a permis de le faire samedi dernier à M. le duc de Bisaccia. (La clôture! — Parlez! Parlez!)

Je viens parler comme républicain du lendemain; j'ai voté avec vous hier, je veux voter encore avec vous aujourd'hui; mais plusieurs de mes amis politiques sont embarrassés (Rires. — Exclamation); on a parlé de deux politiques: celle du Message, celle du discours de M. le garde des sceaux, laquelle appuie réellement le gouvernement? (Bruit prolongé.)

M. le Président de la République. — Messieurs, le gouvernement aurait consenti à la clôture; mais après les questions réitérées qui nous ont été adressées, nous ne pouvons nous taire.

La situation n'est pas notre œuvre, mais nous avons une opinion arrêtée sur la marche du gouvernement; à cette heure, on ne peut calmer les esprits qu'avec la sincérité; je demande à l'Assemblée de remettre la discussion à demain.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un de nos compatriotes, M. Louis Flavigny, lieutenant au 90^e de ligne, vient d'être promu au grade de capitaine dans le 107^e.

Tous les députés de Maine-et-Loire, sauf M. de la Bouillèrie, qui s'est abstenu, ont voté pour la discussion du projet de la commission des Trente.

Le tirage de la loterie des Dames de la Miséricorde aura lieu vendredi prochain, 7 mars, à une heure, au Bureau de bienfaisance.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnuméraire des postes auront lieu le 8 mai prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant le directeur, chef du service des postes du département, rue de Bellay, n^o 32, à Angers, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 2 mai prochain inclusivement.

Le sieur J. M..., de Rou-Marson, a été trouvé mort dans le bois de Forges, à 400 mètres de l'habitation de M. Guiffard, cultivateur, qu'il servait comme domestique.

M... s'est suicidé en se tirant un coup de fusil sous le menton.

ÉLECTIONS.

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 18 février 1873, les commerçants de l'arrondissement de Saumur, inscrits sur les listes électorales révisées en 1872, se réuniront le dimanche 9 mars 1873, pour procéder au renouvellement intégral de la Chambre de commerce d'Angers.

Le scrutin ouvrira à la Mairie de Saumur, à 11 heures du matin, et sera clos à 4 heures du soir.

Les opérations électorales seront présidées par le Maire, assisté de quatre assesseurs qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

L'élection des présidents des Chambres de commerce appartient, comme par le passé, aux Chambres elles-mêmes.

Sont éligibles tout commerçant, directeur de compagnie anonyme de commerce, de finances et d'industrie, agent de change, capitaine au long cours et maître au cabotage, porté sur la liste des électeurs ou étant dans les conditions pour y être inscrit, s'il est âgé de trente ans, s'il est domicilié au moment de l'élection dans le département de Maine-et-Loire. Les anciens commerçants et agents de change seront également éligibles s'ils ont exercé leur commerce pendant le même temps.

L'élection aura lieu au scrutin de liste.

Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart du nombre des électeurs inscrits.

Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, les électeurs se réuniront le dimanche suivant, 16 mars, aux lieux ci-dessus indiqués et aux mêmes heures sans qu'il soit besoin d'une nouvelle convocation.

La majorité relative sera alors suffisante.

Les électeurs recevront une carte de convocation qui leur sera adressée cinq jours au moins à l'avance, par MM. les Maires de leur résidence.

Voici une aventure qui peut bien ne pas paraître vraisemblable, et dont cependant nous garantissons la plus parfaite exactitude.

M. X..., docteur-médecin à Saumur, reçut, il y a un mois environ, le sieur D..., cultivateur à....., commune peu éloignée de Saumur.

« — Monsieur, dit notre homme, notre bourgeoisie est malade depuis quelques semaines; voyez donc ce qu'elle a, et dites nous ce qu'il y a à faire pour la guérir. »

Le docteur interrogea la malade, l'examina et congédia le couple, en lui assurant qu'il n'y avait rien de grave, qu'il eût à se tranquilliser, et qu'il suffirait à la malade de se rafraîchir.

Samedi matin, notre campagnard revint auprès du docteur.

« — Monsieur le docteur, ma femme est de plus en plus malade; votre remède n'a rien fait; j'comptais que vous seriez venu la voir.

» — Que lui avez-vous fait prendre pour la rafraîchir? dit le docteur.

» — Ren que son ordinaire; seulement, depuis que je vous avons vu, elle habite nous-cave, qui est, ma foi, ben fraîche! »

On lit dans *l'Echo du Loir*:

Vendredi dernier, vers 5 heures du soir, un étrange cortège traversait la place Henri IV. C'étaient des hommes et des femmes en guenilles, des chevaux étiques, des ours mal léchés et des enfants encore plus mal léchés, le tout pêle-mêle et conduit par des gendarmes.

C'était une cohorte de Zingari ou Gitanos, vulgairement appelés Bohémiens, quoiqu'ils ne soient pas le moins du monde originaires de la Bohême. Leur teint presque noir et le type de leur visage leur assignent une origine orientale.

La colonne dont nous venons de parler, colonne égarée sans doute et qui a eu les honneurs de la gendarmerie, a été prise aux environs de Précigné, où ils pratiquaient la mendicité en se servant de leurs bêtes sauvages comme moyen d'intimidation.

La race ne périra pas, car y il a dans cette troupe beaucoup de petits enfants, dont

